



RÈGLEMENT NUMÉRO 1083-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 1083-1 POUR MODIFIER LE BASSIN DE TAXATION DE L'ARTICLE 6.1 (ANNEXE B)

ATTENDU QUE le règlement numéro 1083-1 décrète la construction d'un nouveau viaduc au-dessus de l'autoroute 25 et l'aménagement des bretelles d'accès à ce nouvel échangeur consistant en des travaux de construction de la structure du pont au-dessus de l'autoroute, des bretelles d'accès à l'est et à l'ouest et de raccordement aux voies de circulation existantes;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1083-1 a été approuvé par le ministre des Affaires municipales et des Régions le 10 mai 2006;

ATTENDU QUE le règlement numéro 1083-1 a été financé en totalité par émission d'obligations;

ATTENDU QUE la dernière modification au schéma d'aménagement de la MRC Les Moulins et la précision géographique à apporter pour certains immeubles assujettis aux bénéfices des travaux réalisés nécessitent un ajustement du liséré du bassin de taxation;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le plan de taxation annexé à l'article 6.1 du règlement numéro 1083-1 (Annexe « B »);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de présentation 111212-2.50 a été donné pour le présent règlement;

LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. L'article 6.1 du règlement numéro 1083-1 est modifié par le remplacement de l'annexe « B » jointe au présent règlement par l'annexe « B » sur laquelle apparaît le numéro de règlement 1083-2, laquelle est également jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

(s) Richard Marcotte

Richard Marcotte, maire

(s) Yvan Laberge

Yvan Laberge, avocat
Greffier et directeur des services juridiques



VILLE DE
Mascouche

SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE

SERVICE DES FINANCES

RÈGLEMENT 1083-2

BASSIN B (révisé)
Art. 1083.6.1

Superficie approximative du bassin

5 311 138 m²
(531 hectares)



Dossier: 1083-2_B.dwg
Date: Novembre 2011
Date d'impression: 6 décembre 2011
Échelle: Aucune
Préparé par: Kim McDonald, dessinatrice technique
Dessiné par: Kim McDonald, dessinatrice technique
Approuvé par: Michel Gobeil, directeur

Mise à jour du cadastre: 18 août 2011